

LA PRESIDENTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date et Lieu : 10 Juillet 2025 au siège du CCM-Côte d'Ivoire
Heure de début : 10 h 23 min **Heure de Fin :** 12 h 20 min
Présence : 31 dont **24** Personnes en présentielle et 7 personnes en visioconférence
Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 14 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public	:	03
Nombre de Personnes du Secteur Privé	:	01
Nombre de Personnes de la Société Civile	:	07
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	00
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	03
Nombre de Personne des PR	:	08
Equipe Pays du Fonds Mondial	:	00
LFA	:	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI	:	05
Membres du Comité de Suivi Stratégique	:	02
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités-Observateurs) :		02

Préambule :

L'Assemblée Générale extraordinaire du 10 juillet 2025 a débuté par les salutations et remerciements de Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire.

Elle a de prime abord situé le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire en faisant noter que suite à la diminution des financements du Gouvernement Américain, le Fonds mondial a transmis un courrier au CCM Côte d'Ivoire le 27 juin pour lui notifier la réduction des différentes subventions GC7.

Suite à la communication de la nouvelle allocation des subventions GC7, le Bureau Exécutif a tenu une réunion élargie aux PRs, au CSS et aux PTF le 8 juillet 2025 pour présenter l'état financier des différentes subventions au 30 Juin 2025 et les principaux défis pour la suite de la mise en œuvre des subventions.

Au sortir de cette rencontre, certaines décisions ont été prises, lesquelles seront partagées à cette session extraordinaire pour endossement.

Elle a ensuite donné lecture de l'Agenda libellé comme suit :

AGENDA

- 1- Rappel du Code Éthique
 - 2- Gestion des conflits d'intérêt
 - 3- Présentation de la lettre d'allocation
 - 4- Présentation proposition des PRs
 - 5- Echanges + approbation
- Divers

Cet agenda n'a pas connu d'aménagement, il a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1- Rappel sur le code éthique du CCM-Côte d'Ivoire

M. ADJE, référent Ethique du CCM-Côte d'Ivoire a ouvert son intervention par un rappel des valeurs éthiques fondamentales du CCM-Côte d'Ivoire, qui orientent ses actions et engagements :

- Le devoir de diligence : agir avec soin et responsabilité dans toutes les interactions.
- L'obligation de rendre des comptes : garantir la transparence et la responsabilité de chaque action.
- L'intégrité : adopter une conduite honnête, éthique et irréprochable.
- La dignité et le respect : favoriser un environnement inclusif, bienveillant et respectueux des différences.

Il a souligné l'importance cruciale de ces valeurs, en particulier dans un contexte de gouvernance multisectorielle où chaque membre représente un secteur spécifique et se doit d'en défendre les intérêts avec rigueur et équité.

Il a mis l'accent sur l'obligation de rendre des comptes, rappelant que :

- Les membres doivent maintenir une communication ouverte et transparente avec leur secteur, notamment les communautés qu'ils représentent.
- Il leur incombe de transmettre les informations reçues dans les meilleurs délais, avec clarté et précision, afin de permettre des retours pertinents avant toute prise de décision.
- Ils ont la responsabilité de porter activement les préoccupations et points de vue de leur secteur au sein des réunions, tout en veillant à l'intérêt supérieur de la santé publique.
- Enfin, ils doivent informer leur secteur des décisions prises, surtout lorsqu'ils ont été associés aux consultations.

Cette exigence de transparence est essentielle pour préserver la légitimité du processus et renforcer la confiance des parties prenantes dans le système.

Profitant de la présence des Récipiendaires Principaux (RP), le responsable éthique a rappelé leurs obligations en matière de Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (PEAHS).

Il a insisté sur la disponibilité du Code de conduite des récipiendaires, dont la diffusion et l'application auprès des équipes et partenaires sont impératives.

Il a profité de cette tribune pour informer l'assemblée que le CCM travaille actuellement avec le ministère de la Santé à l'élaboration d'une politique PEAHS ministérielle, applicable à l'ensemble des structures du ministère. Il a également annoncé le lancement prochain d'un processus similaire avec Alliance Côte d'Ivoire, visant à coconstruire une politique adaptée à leurs domaines d'intervention.

Par ailleurs, il a salué l'organisation Save the Children, qui se distingue par sa conformité exemplaire en matière de PEAHS.

Il a conclu son intervention par un appel à la responsabilisation collective, fidèle à l'esprit des engagements éthiques du CCM. La lutte contre l'exploitation et les abus ne pourra être pleinement efficace sans une culture partagée de transparence, d'intégrité et de redevabilité.

2- Gestion des conflits d'intérêt

Mme Emmanuelle ESPIE a procédé à la gestion des conflits d'intérêt conformément à l'ordre du jour qui a été annoncé. Sur son interpellation, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

3 et 4 - Présentation de la lettre d'allocation et de la proposition des PRs

Le secrétaire permanent a fait noter que suite à la communication de la nouvelle allocation des subventions GC7, le CCM Côte d'Ivoire a procédé à une large diffusion de l'information et s'est doté d'un chronogramme d'activités pour tenir les délais de transmission des documents fixé au 14 juillet 2025 au Fonds mondial.

Conformément au dit chronogramme, l'Instance a organisé une réunion extraordinaire du Bureau Exécutif, le 08 Juillet 2025, élargie aux Bénéficiaires Principaux, aux membres du Comité de Suivi Stratégique et aux Partenaires Techniques et Financiers.

Cette importante rencontre a permis aux Bénéficiaires Principaux de présenter chacun, (i) l'état financier de la subvention au 30 Juin 2025 et (ii) les principaux défis pour la suite de la mise en œuvre des subventions.

Après les présentations, les échanges ont principalement porté sur les modalités de concertation entre les PRs (bénéficiaires principaux) en vue d'un éventuel réaménagement budgétaire. Il a été rappelé que les activités actuellement mises en pause le resteront, sauf en cas d'obtention d'un avis de non-objection du Fonds mondial.

À l'issue des échanges entre les Bénéficiaires Principaux et le Bureau Exécutif du CCM, il a été convenu que les montants transmis par le Fonds mondial seront maintenus sans modification.

Nom de la subvention	Montants indicatifs des subventions du Fonds mondial ([euros])	Montants des subventions proposés par le demandeur ([euros])
CIV-C-ACI	30,108,627	30,108,627
CIV-H-MOH	44,082,724	44,082,724
CIV-M-MOH	76,580,786	76,580,786
CIV-M-SCI	34,425,008	34,425,008
CIV-S-MOH	25,566,734	25,566,734
CIV-T-MOH	10,770,761	10,770,761
TOTAL	221,534,640	221,534,640

Ces mesures permettraient aussi de se focaliser sur une optimisation efficiente des dépenses. En définitive, il est question de s'engager résolument dans une perspective transversale et globale.

3 Echanges + Approbation

Les échanges qui ont suivi ont permis une meilleure compréhension du contexte et des contraintes dont fait face les subventions. Il en ressort globalement, la mise en place des mesures de mitigation et de changement de paradigmes qui ont fait l'objet de consensus. Entre autres, (i) l'intégration des services, (ii) la mutualisation des acquis favorisant la synergie entre les acteurs publics et communautaires pour la mise en œuvre des interventions, (iii) davantage d'implication des Directeurs régionaux et départementaux de santé dans la gestion des activités afin de garantir une meilleure appropriation gage de la pérennité.

L'étape suivante a été consacrée à l'approbation de la proposition de maintien des nouveaux montants indicatifs de la GC7.

A l'interpellation des membres présents, le maintien des nouveaux montants indicatifs de la GC7 a été approuvé à **l'unanimité des membres présents soit 14 sur 14.**

Divers

Le Directeur Coordonnateur a informé de ce que le PNLP va passer à échelle de la vaccination contre le Paludisme des enfants de 0-59 mois ; le lancement se fera à Tiassalé plus précisément à N'zianoua et couvrira les 75 districts sanitaires.

Le PNLP sera dans le Nord de la Côte d'Ivoire du 21 juillet à septembre pour la CPS.

Deux activités majeures vont meubler la célébration des 20 ans de Alliance Côte d'Ivoire. Ce sont :

- 23 juillet : Inauguration officielle du siège de Alliance Côte d'Ivoire situé à Djobité, derrière la base CIE non loin du CHU d'Angré.
- 25 juillet à 20h à l'Hôtel Tiama : Dîner de bienfaisance. Les fonds collectés serviront à financer des implants cochléaires pour les personnes devenues sourdes suite à l'ancien protocole de traitement de la tuberculose.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme la présidente a levé la séance à 12 heures 20 minutes.

Rédigé le : 14 Juillet 2025

Par Mme Dorothee YAPI

Validé par l'AG le 19 août 2025

